Ce n'est pas trop de conserver que la salle servirait à la fois de Justice de paix et de salle de réunion du Conseil municipal, et que celui-ci n'était opposé à l'enlèvement du Christ.

Le préfet, qui a toute la largeur d'esprit que M. Combes permet à ses fonctionnaires, ce qui est peu, refusa alors de s'asseoir sur le fauteuil su-dessous du Christ, et alla s'asseoir sur une des chaises disposées à côté pour les maires du canton.

Ce que voyant, M. de Monejou, député et conseiller général, dit : « Alors, Monsieur le préfet, c'est nous qui allons occuper les fauteuils! » Et il en fut ainsi; tous les maires du canton de Vivonne qui sont, sans exception, républicains, allèrent s'asseoir aux places qu'aurait dû occuper le Conseil.

Allons, Monsieur le préfet, vous ne serez pas révoqué, mais que vous devez vous-même vous trouver ridicule!

BONNETERIES AU SENATEUR

A Fréjus, où la liste antiministérielle a triomphé dimanche grâce à l'activité des honnêtes gens et au soin qu'ils ont pris de surveiller étroitement les opérations, on a vu trois nonagénaires venir ensemble au scrutin, donnant ainsi l'exemple de la fidélité aux devoirs civiques.

Ces trois nonagénaires, nous dit-on, M. Julien, ancien juge de paix, et MM. Maria et Mauron, se sont réunis pour déjeuner chez l'un d'eux, M. Julien; puis ces bons vieillards, qui ont vécu sous le règne de Napoléon Ier, qui ont vu la Restauration, les journées de juillet 48, le second Empire et la troisième République, sont allés, remplir vaillamment leur devoir d'électeurs. Ils ont allègrement monté l'escalier de la mairie et ont déposé leur bulletin dans urne. Ils ont été respectueusement salués par tous et leur ont promis de revenir tous trois aux prochaines élections.

Nous leur souhaitons de tenir leur promesse.

L'HYGIÈNE EN SUÈDE

Les Suédois ont la prétention d'être le peuple le plus sain du monde, et voici par quels principes d'hygiène ils réalisent cette prétention :

1° Vivre à l'air frais jour et nuit;

2° Faire tous les jours de l'exercice au grand air, en travaillant et en se promenant;

3° Boire et manger modérément et simplement. Préférer à l'alcool l'eau, le lait et les fruits; on augmentera sa capacité de travail et de bonheur;

4° S'endurcir contre le froid par des lavages quotidiens à l'eau glacée et prendre un jour par semaine un bain chaud;

5° Ne porter des vêtements ni trop chauds, ni trop justes;

6° Habiter une maison sèche, spacieuse, ensoleillée; avoir sa maison à soi;

7° Travailler régulièrement; le travail intensif préserve des maladies du corps et de l'esprit; il entretient la joie, il console dans le malheur;

8° Ne pas chercher le repos, après le travail, dans les distractions bruyantes. Les heures de loisir appartiennent à la famille; la nuit est faite pour dormir.

9° La première condition d'une bonne santé est une vie féconde par le travail et ennoblie par de bonnes actions.

Il est certain que tout cela ne peut pas faire de mal, au contraire.

ACCESSOIRES DE BANQUET

Grand tumulte en ce moment dans la « Fédération des artistes musiciens ». La cause? Un industriel a eu le mauvais goût de cataloguer ces aimables producteurs de bruits harmonieux parmi les vulgaires accessoires de banquets.

Voici en effet ce que l'on peut lire dans « le prix courant » d'une maison d'épicerie : « Fourniture pour noces, cuisine, pâtisserie, plantes vertes, personnel, orchestres. »

— Comment! dit cette Fédération, on nous assimile à des accessoires de banquets! Nous figurons dans le catalogue près des plantes vertes; demain, nous serons inscrits entre le jambon d'York et le bocal de cornichons... Nous ne sommes plus qu'un article d'épicerie : en gros « débite » en gros ou en détail, on nous échantillonne, on nous livre à domicile.

Mais la Fédération aura beau dire et beau faire; les musiciens figurent au catalogue et ils y resteront. Avant peu, sans doute, les grandes épiceries fourniront aussi le poète qui dit des vers et le monsieur spécialiste en jeux de société.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

MM. Vallé, Pelletan, Marcellin et Mougeot n'assistaient pas à la délibération.

M. le président de la République a relaté son voyage en Italie. Il s'est spécialement dans les termes les plus heureux, au milieu des témoignages de sympathie du roi, du gouvernement et du peuple italien.

M. Combes, président du Conseil, a donné connaissance à ses collègues des résultats des élections municipales, et des principaux incidents qui les ont marquées.

M. Combes a ensuite entretenu le Conseil de la grève des officiers de la marine marchande de Marseille et des mesures prises ou à prendre pour ne laisser en souffrance que le moins possible les services qui intéressent la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

M. le président de la République a signé un décret rétablissant pour six mois le mission de M. Jonnart en qualité de gouverneur général de l'Algérie.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères a donné connaissance des nouvelles reçues d'Orient. Les officiers français désignés pour collaborer à la réorganisation de la gendarmerie en Macédoine ont pris possession de leurs fonctions.

Le prochain Conseil aura lieu le vendredi 15 mai.

ÉLU A L'UNANIMITÉ

Le sénateur catholique, M. Dubois-Fresney, révoqué de ses fonctions de maire, lors de la fameuse affaire de l'école de la commune d'Origné (Mayenne), a été réélu conseiller municipal, à l'unanimité des votants.

Très ému de ce témoignage de sympathie, il a adressé ses remerciements aux électeurs qui se groupaient dans la salle du scrutin. Il considère que ce vote les solidarise avec lui dans la réprobation que lui inspire la politique d'odieuse persécution religieuse qui sévit en ce moment.

Il les a félicités de leurs sentiments, car mieux vaut, a-t-il dit en terminant, être du côté des persécutés que du côté des persécuteurs.

L'URNE MERVEILLEUSE

Dimanche, à Montaut (Puy-de-Dôme), la lutte était vive. Le maire, M. Rongier, présidait le scrutin. Trois listes se trouvaient en présence. Lors de l'ouverture de l'urne un premier miracle se produisit : il y avait dans l'urne 19 bulletins de plus que de votants!

Les électeurs se récrièrent. On protesta. On demanda à vérifier. Le maire sourit et s'étant levé, dit :

« Je viens de recevoir de M. le sous-préfet une dépêche m'autorisant à emporter la liste chez moi. » Et la liste disparut dans sa poche profonde; c'était le second miracle.

Enfin le dépouillement commença. Mais, troisième miracle, M. le maire ne lisait que les noms de ses candidats. Les bulletins de l'opposition s'évanouissaient. Nouvelles protestations plus énergiques. Alors, d'un geste brusque, M. le maire rejeta dans l'urne tous les bulletins, la ferma, la plaça sous un semblant de scellés, refusant au bureau de dresser procès-verbal des opérations. « C'est à la préfecture, dit-il, qu'on ouvrira l'urne. » M. le préfet accomplira le quatrième miracle.

A Bouvenac, un incident analogue s'est produit. L'urne est à la préfecture.

LES DÉLAIS POUR LES PROTESTATIONS

C'est demain soir vendredi qu'expire le délai fixé pour les protestations contre les opérations électorales du dimanche dernier.

Voici le texte de l'article 37 de la loi de 1884 qui règle la question :

Art. 37. — Tout électeur et tout éligible a le droit d'arguer de nullité les opérations électorales de la commune.

Les réclamations doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection, au secrétariat de la mairie, ou à la sous-préfecture, ou à la préfecture. Elles sont immédiatement adressées au préfet et enregistrées par ses soins au greffe du Conseil de préfecture.

Le préfet, s'il estime que les conditions et les formes légalement prescrites n'ont pas été remplies, peut également dans le délai de quinzaine, à dater de la réception du procès-verbal, déférer les opérations électorales au Conseil de préfecture.

Dans l'un et l'autre cas, le préfet donne immédiatement connaissance de la réclamation, par la voie administrative, aux conseillers dont l'élection est contestée; les prévenant qu'ils ont cinq jours, pour tout délai, à l'effet de déposer leurs défenses au secrétariat de la mairie, de la sous-préfecture ou de la préfecture, et de faire connaître s'ils entendent user du droit de présenter des observations orales.

Il est donné récépissé, soit des réclamations, soit des défenses.

ÉLECTION SÉNATORIALE

L'élection d'un sénateur de l'Aude, en remplacement de M. Gellier, décédé, est fixé au 25 juin; les délégués sénatoriaux seront nommés le 22 mai.

A TRAVERS LA PRESSE

M. Combes et les élections

L'Echo de Paris apprécie ainsi l'optimisme que M. Combes affecte de manifester au sujet des élections municipales :

Lorsqu'on se donne la peine d'examiner les résultats publiés par les agences et les journaux, lorsqu'on s'informe au siège de l'association nationale républicaine, on constate au contraire que le « bloc » a été mis en échec non seulement dans les grandes villes, mais que, dans les campagnes, le mouvement de protestation est nettement marqué.

En même temps, on apprend par un organe officieux que cinq ou six préfets vont être déplacés à la suite des élections.

Qui faut-il croire? Si M. Combes est satisfait et donne des chiffres certains, pourquoi sévit-il sévère à l'égard de ses préfets?

Si toutes les informations qui ne passent pas par la place Beauvau sont exactes, pourquoi cet éminent président du Conseil essaye-t-il de propager une erreur qui ne peut manquer d'être rapidement rectifiée?

Disons, pour parler sérieusement, que l'impression première d'un échec du gouvernement, à mesure que les renseignements parviennent, est maintenue et que toutes les tentatives pour l'atténuer ne réussiront pas. Et à mesure que les faits sont mieux connus, on voit aussi quel effort l'administration a tenté pour réussir, quelles ont été tous les moyens de pression et tous les procédés avec lesquels les agents sans scrupules savent maquiller le vote.

Même note dans le *Figaro* :

L'optimisme est une vertu professionnelle nécessaire aux ministres en fonctions. Toutefois, celui de M. Combes apparaît comme exceptionnellement robuste.

Les ministériels font des pertes cuisantes. Ils perdent Lille, Armentières, Valenciennes, Calais, — presque toute la région du Nord; ils perdent Bordeaux, Perpignan, Poitiers, Orléans, etc... Leurs gains ne sont pas toujours aussi certains qu'on l'avait cru au premier moment. Marseille ne leur appartient pas encore. M. Flaissières est élu avec quatre candidats de sa liste, c'est vrai : mais il n'a qu'une très faible majorité, et les premiers de la liste Chanot ont une avance notable sur les derniers de la liste Flaissières.

Les électeurs des grandes villes ne se précipitent donc pas en foule dans le camp ministériel. M. Combes lui-même ne s'en est pas dissimulé, puisqu'il a dit : « C'est surtout dans les campagnes que notre politique a fait des progrès sensibles. » Or, tout le monde sait qu'il est impossible de connaître exactement la signification politique des élections municipales dans les campagnes, où beaucoup de ces élections n'ont aucune signification politique. Et l'on remarquera que dans plusieurs régions essentiellement rurales, par exemple dans l'Eure-et-Loir, où les ministériels avaient une position assez forte, ils sont cette fois battus à plate couture.

Dans le Finistère, autre département rural, ils comptent à leur actif des victoires remportées par des républicains modérés et libéraux, qui ne sont nullement de leurs amis. On ne se gêne pas pour équivoquer, dans les statistiques officielles, sur ce mot commode de républicain.

Enfin, dernier incident instructif : une agence officieuse annonce que cinq ou six préfets vont être disgraciés. On sait que les gouvernements ont l'habitude de rendre les préfets responsables de leurs déconvenues électorales. Si M. Combes était aussi enchanté qu'il le dit, ses préfets pourraient dormir plus tranquilles.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS

Notre correspondant particulier d'Orléans nous télégraphie :

Le 475e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc a été annoncé hier, de midi à 1 heure, par la fanfare d'artillerie placée sur la tour de ville; la cloche du beffroi a aussi fait entendre une sonnerie intermittente qui n'a cessé qu'après la rentrée de la procession traditionnelle.

Les établissements publics, les principales rues, de nombreuses maisons particulières et les monuments de Jeanne d'Arc sont brillamment pavoisés aux couleurs nationales et orléanaises.

Beaucoup d'étrangers sont venus à Orléans pour assister à ces fêtes uniques en France.

A 8 heures du soir, heure à laquelle Jeanne entra dans Orléans, ayant emporté le fort des tourelles, et sur son emplacement, est lancé le bouquet d'artifice. La salve d'artillerie tirée, les cloches de douze paroisses de la ville carillonnent dans les airs; un corps de troupes, composé de régiments d'artillerie et de ligne, des pompiers, musique en tête, se rend devant la cathédrale pour la cérémonie de la remise de l'étendard de Jeanne par la municipalité.

L'évêque d'Orléans, assisté de S. Em. le cardinal Coullié, de NN. SS. l'archevêque d'Aix, les évêques de Grenoble et d'Angoulême avec le Chapitre et le clergé de la cathédrale, reçoit du maire l'étendard.

Alors a lieu l'embrasement des tours de la basilique; les tambours battent, les clairons sonnent, des salves d'artillerie retentissent, puis 500 chanteurs, accompagnés de musiques, exécutent le chant populaire à *L'Etendard*. Les évêques bénissent solennellement la population et rentrent dans la cathédrale en chantant le *Te Deum*, puis a lieu la retraite militaire aux flambeaux.

Ce matin, dès l'aurore, le canon et les cloches annoncent la grande solennité. Tandis que les troupes et les pompiers de la ville et des environs et diverses Sociétés et corporations se groupent aux abords de la cathédrale, différents corps constitués se réunissent dans la grande nef de la basilique.

A 10 heures, messe d'actions de grâces avec chœurs et orchestre.

Le panégyrique de notre vénérable libérateur a été prononcé par Mgr Henry, évêque de Grenoble, devant un nombreux auditoire.

L'assistance a bien goûté la parole si chrétienne et si française de l'éminent prélat.

Puis le cortège s'est formé à la cathédrale et a parcouru son itinéraire habituel dans l'ordre le plus parfait.

AU « SILLON »

UNE LETTRE DU CARDINAL MERRY DEL VAL

Le Souverain Pontife a fait adresser par son secrétaire d'Etat la bénédiction suivante, à l'occasion du récent Congrès de Bordeaux :

Très honoré Monsieur,

Je n'ai pas manqué de présenter au Saint-Père la prière que m'a adressée votre Seigneurie au nom du *Sillon*. Je m'empresse donc de vous informer que Sa Sainteté, se doutant pas que cette Société se conforme, toujours avec plus de zèle, aux instructions qui, dans les quelques mois de son Pontificat, Sa Sainteté elle-même a déjà eu plus d'une fois l'occasion de donner aux promoteurs de l'action populaire chrétienne, a concédé la bénédiction demandée.

En souhaitant qu'une telle grâce rende les catholiques du *Sillon* les champions toujours plus ardents de l'action populaire chrétienne, je tiens à assurer votre Seigneurie de mes sentiments de bien sincère estime.

Très affectueusement, votre serviteur,
Cardinal Merry del Val.

A MARSEILLE

Le samedi 30 avril, Marc Sangnier faisait à Marseille une grande conférence sur l'esprit du *Sillon*.

Une foule nombreuse remplissait la salle des fêtes du pensionnat Sainte-Marie. M. le chanoine Castellan, vicaire général, félicita vivement Marc Sangnier, apporta les chaudes sympathies de l'évêque de Marseille et loua hautement les généreuses initiatives du *Sillon*.

La Ligue des Femmes françaises

ET LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

La direction générale de la Ligue craignant que son bulletin mensuel, l'*Appel à la France chrétienne*, ne parvienne à ses adhérentes qu'après le 8 mai, les prévient que dimanche prochain, elle fera célébrer deux messes : l'une à Notre-Dame de Fourvière, l'autre à Montmartre en l'honneur de Jeanne d'Arc, patronne de la Ligue.

LA GRÈVE DES ETATS-MAJORS

M. Fania nous prie de déclarer qu'il est, de la façon la plus positive, seul et unique représentant à Paris des Syndicats d'officiers de la marine marchande actuellement en grève à Marseille. C'est à ce titre qu'il a eu, il y a quelques jours, une entrevue avec M. Combes, président du Conseil.

La Fédération des états-majors

Lorsqu'on a appris, hier soir, au siège de la Fédération des états-majors de la marine marchande, que le gouvernement faisait armer dans le port de Toulon de nombreux transports pour effectuer le service de passagers, des colis postaux et des bagages pour la Corse, l'Algérie et la Tunisie, un vif mécontentement s'est manifesté parmi les officiers actuellement en grève.

Cette mesure constitue une véritable atteinte au droit de grève, qui est imprescriptible pour nous, a dit l'un d'eux.

Nous avons déjà protesté auprès de M. Combes contre ces armements, de transports. Nous allons protester de nouveau, et si nos réclamations ne sont pas entendues, nous saurons aux mesures à prendre pour faire arrêter la navigation dans tous les autres ports.

Que le gouvernement ait envoyé ici le *Vinh-Long*, passe encore. Il s'agissait de rapatrier des passagers qui ont été surpris par même par la déclaration de la grève et qui, évidemment, auraient pu se trouver dans une situation désastreuse.

Mais voilà onze jours que le conflit a éclaté. Faire le service des passagers qui viennent encore à Marseille, c'est établir une véritable concurrence aux Compagnies, dont les navires sont désarmés, et le transport des marchandises, colis postaux ou autres, constitue une atteinte grave à nos droits. Nous allons agir en conséquence.

Dès aujourd'hui la Fédération va demander aux officiers du port du Havre d'intervenir à leur tour dans la grève des états-majors.

—o—

Cette. — Le vapeur *Aurora*, de la Compagnie Mouge, a appareillé pour Philippeville cette nuit, sans incidents.

Le *Zénith*, de la Compagnie Sidard, de Marseille, part pour Agde.

La situation sur les quais est toujours la même : le chômage augmente tous les jours.

Les militaires en permission

Le ministre de la Guerre a décidé qu'en raison de l'interruption des transports entre les ports français de la Méditerranée et la Corse, l'Algérie et la Tunisie, les officiers et hommes de troupe, en permission, en congé ou autres pénitions, ne rejoindront plus les ports d'embarquement avant que les communications avec la Corse, l'Algérie et la Tunisie soient rétablies.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Léon Bouchard, premier président honoraire de la Cour des comptes, maire de Vémars (Seine-et-Oise), 76 ans, à Paris. — M. de Saint-Mathieu, 65 ans, au château de Joucherolles (Haute-Vienne). — Mme la baronne de Bagneuville, veuve de l'intendant général, à Lacanaude, près de Chatres.

Dans le clergé

L'*Officiel* publie les décrets agréant les nominations ci-après, faites par NN. SS. les évêques :

Diocèse de Paris : M. l'abbé Caussanel, curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à un canonicat titulaire. M. l'abbé Caussanel est donc démissionnaire de la cure de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, qu'il occupait depuis 1890; — *Diocèse d'Albi* : M. l'abbé Bru, curé de Brens, à la cure de Monestiés; — *Diocèse d'Amiens* : M. l'abbé Dely, premier vicaire à Saint-Remi de cette ville, à la cure de Molliens-Vidame; — *Diocèse de Reims* : M. l'abbé Goblet, curé de Fumay, à la cure de Saint-Remy, à Reims; — *Diocèse d'Avignon* : M. l'abbé Blaise, curé de Mormoiron, à la cure de Bollène, et M. l'abbé Sage, curé d'Aubignan, à la cure de Mormoiron; — *Diocèse de Périgueux* : M. l'abbé Despiat, curé de Beauregard-et-Bassac, à la cure de Verteillac; — *Diocèse de Saint-Claude* : M. l'abbé Péquillat, curé de Petit-Noir, à la cure de Conliège.

Mouvement judiciaire

Sont nommés : conseiller à la Cour d'appel d'Orléans : M. Roussel, substitut du procureur général près la même Cour, poste où il est remplacé par M. Pigé, procureur de la République à Clamecy; — procureur de la République : à Clamecy, M. Devin, procureur au Blanc; — au Blanc, M. Devise, substitut à Beauvais; — substitut à Beauvais : M. Remolon, substitut à Laon.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale, qui, à la suite de son long séjour à Dakar, en Soudan et le Guinée, était rentré à Dakar, est arrivé, est aujourd'hui complètement rétabli. Il a, depuis quelques jours, repris son service.

M. Marsajeole, [illegible] qui rentre ce matin à Paris.

— Le ministre de la Marine et M. [illegible] général, M. Pichon, vendredi de Gênes et d'Hyères, sont arrivés hier à Marseille par [illegible]. M. Pelletan a visité la ville, le port [illegible] et le port actuel, les batteries européenne et arabe. Le ministre repart aujourd'hui pour Gênes.

— Edouard Michel, complètement rétabli, a fait hier la première sortie en ville. Il compte quitter Toulon prochainement.

— Le 25 mai, élections : au Conseil général, dans le canton de Moustiers (Basses-Alpes); au Conseil d'arrondissement, dans le canton de Saint-Chinian (Hérault).

— Le commandant Paret, de Toulon, dont la santé avait inspiré des inquiétudes au moment du départ du *Duchayla* pour l'Extrême-Orient, est entré aujourd'hui en convalescence.

LE JUGEMENT DE NANTES

Le Conseil de revision du gouvernement militaire de Paris est d'ores et déjà saisi de l'appel *a minima* formé par le commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de la 11e région contre le jugement par lequel les capitaines Morel et de Beaudrap, les lieutenants Boux de Casson, de Torquat et Boulay de la Meurthe ont été condamnés à quatre mois de prison.

Le conseil de revision est composé d'un général de brigade, de deux colonels ou lieutenants-colonels et de deux chefs de bataillon.

Le siège de commissaire du gouvernement sera occupé par le chef de bataillon Augier, du génie, nommé en remplacement du lieutenant-colonel Croissandeau, au lendemain du jugement de Nantes; du greffier en chef Chatipoudry et du greffier A. Picot, officiers d'administration.

Laïcisation des hôpitaux militaires

Les Sœurs de l'hôpital militaire, laïcisé, ont quitté Lille hier soir; elles rentrent dans leur maison-mère, en Vendée.

Leur départ a été, sur le quai de la gare, l'occasion d'une manifestation imposante : y assistaient un grand nombre de dames, parmi lesquelles Mme la générale Jeannerod; M. Demandre, médecin chef, et le corps de santé de l'hôpital militaire, ainsi que les sergents d'infirmerie. Tous ont exprimé aux religieuses leurs regrets de les voir s'éloigner de Lille.

Au moment où le train allait se mettre en marche, arrive M. le général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée, et son officier d'ordonnance, M. le capitaine d'Assigny.

Le général en chef n'a pas voulu laisser partir les Sœurs, a-t-il déclaré, sans leur apporter, au nom de toute la garnison de Lille, le témoignage de sympathie qu'leur était dû pour leurs services signalés et reconnus.

En disant ces mots, le général désignait la médaille d'honneur que la Sœur supérieure portait sur la poitrine. Cette courte allocution du général en chef a produit, parmi les auditeurs, une vive émotion.

GUERRE & MARINE

RETOUR DE L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

La 2e division de l'escadre de la Méditerranée, de retour de Naples et en dernier lieu de Gênes, est rentrée ce matin à Toulon.

Au départ de Gênes, une foule considérable sur les môles, les quais ou dans des barques, a salué les marins français avec enthousiasme.

GRAVE ACCIDENT A BORD

Un très grave accident s'est produit, hier matin, à l'arrivée de l'escadre du Nord, sur rade de La Palice-Rochelle :

Au moment où le garde-côtes cuirassé *Henri IV* mouillait ses ancres, un des aussaux de la chaîne sauta et celle-ci entraîna le second maître canonnier Gourmelon et le canonnier Le Bozec, qui furent tués sur le coup. Le premier passa par l'écubier et fut coupé en trois morceaux : la tête n'a pu être retrouvée.

LE « DAUPHIN » ET L'« AQUILON »

Les contre-torpilleurs *Dauphin* et *Aquilon*, qui, partis de Brest le 7 avril à destination de Bizerte, ont reçu, en cours de route, l'ordre de se rendre à Toulon, sont arrivés hier à destination, après une traversée aussi longue que pénible.

Ces petits navires ont éprouvé en mer des temps affreux, ce qui les a obligés à faire relâche dans plusieurs ports étrangers.

DANS LA MARINE

Suivant les *Tablettes des Deux-Charentes*, il paraît que, dans les ports et les escadres, on est fort mécontent de la faiblesse de la promotion de maîtrises qui a paru, il y a quelques jours : les nominations sont loin d'égaler le chiffre des vacances dans chaque spécialité et l'on se demande ce que le ministre veut faire de la maîtrance des équipages de la flotte.

Le bruit court que l'effectif des grades subalternes à bord des bâtiments armés va encore être réduit. — d'où un nouveau ralentissement dans l'avancement.

LES PÉRIODES D'INSTRUCTION ET LES ÉLECTIONS

Le ministre de la Guerre a été consulté sur la question de savoir si les réservistes et territoriaux punis de prison doivent être maintenus au corps pour subir leur punition, ou renvoyés avec leurs camarades pour prendre part aux élections.

Une circulaire du 17 janvier 1898, répond le ministre, qui a pour objet d'éviter autant que possible la coïncidence des périodes d'instructions avec les périodes électorales, permet aux réservistes et territoriaux de concilier leurs obligations militaires avec leur devoir d'électeurs. Mais l'application de ces dispositions ne doit pas porter atteinte à la discipline, ce qui arriverait si un réserviste ou un territorial était assuré qu'à tin jour donné, les punitions encourues par lui seront nécessairement levées. Il est donc impossible de résoudre par avance et d'une manière générale la question dont il s'agit, et il convient, dans chaque cas particulier, de s'inspirer des circonstances.

LE CUIRASSÉ « PELAYO »

Le cuirassé espagnol *Pelayo*, qui avait été envoyé à Marseille pour saluer le président Loubet à son retour de Naples, est arrivé à Toulon. Le *Pelayo* est commandé par le capitaine de vaisseau Barrera. Les salves d'usage ont été échangées et les officiers ont rendu les visites officielles.

Les marins espagnols ont été accueillis avec sympathie par la population toulousaine.

CONGO FRANÇAIS

On écrit de Brazzaville au *Temps* :

Le 1er demi-brigade de marche de l'inspection locale du Haut-Congo, qui opérait dans les rivières Boquiba et Ope, affluents de la Likouala Mossaka, est rentrée au poste de Makoua le 28 mars, après avoir souffert, sur son passage, de l'hostilité manifeste des indigènes et tout particulièrement des tribus Sanghas-Sanghas installées en pays riche, entre les deux rivières explorées.

Ce n'est qu'à force de diplomatie, que des conflits graves ont été évités et que la mission d'inspection a pu se dispenser de faire usage de ses armes.

Sur la Boquiba, la brigade ayant été perdue par ses guides et ayant erré pendant huit jours dans les marais, tomba une fois sur 500 guerriers armés en guerre qui ne mirent bas leurs lances qu'après un palabre interminable tenu par le chef de mission; ce jour-là le lieutenant Branin, second de la mission, fut blessé par un piège à éléphant préparé par les indigènes à l'intention de l'expédition, pacifique pourtant.

Le 1er avril, la première demi-brigade de la mission d'inspection s'est dirigée sur la rivière Kouilou pour recevoir le payement de l'impôt offert par les populations Djiktiri dont le *Temps* a annoncé la soumission. Son détour, à l'administrateur chef de mission.

MIETTES

Le 25 décembre, à 6 heures du matin, un Frère, âgé de 72 ans, confrontait un détachement des siens au Dr Ricord, qui avait, à Gennevilliers, un grand nombre de blessés. En voyant le Frère, le docteur lui demanda des nouvelles d'un autre Frère blessé la veille.

— Il n'est pas mieux, docteur!... Nous avons peu d'espoir de le conserver.

Emu à l'aspect de ce vieillard brisé par l'âge, le Dr Ricord lui prit la main, en disant :

— S'embrasse-t-on chez vous?

— Mais, répondit le vieux Frère, il n'y a pas de règle pour cela.

— Eh bien! s'écria Ricord, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous embrasser. Vous êtes admirables, vous et les vôtres. Portez ce baiser à tous vos Frères et dites-leur que nous les remercions tous, en notre nom et au nom de la France!

Général Amiraut.

NOS amis défunts

A Nantes, Mgr de Cosetas, 72 ans, prélat de la maison du Pape, chanoine titulaire, épître des comte-muets et de l'œuvre des soldats. — M. Alexandre Poussin, à Bouxan, le 3 mai, à 23 ans. Il était parent du célèbre peintre Poussin. — M. Laurent Vautier, chez son frère, M. le curé de Saint-Symphorien (Manche), à 44 ans. — An Perité, (Ille-et-Vilaine), la Sœur supérieure de l'école, de la Congrégation de la Charité d'Evron, à 71 ans, dont 51 passés au service des enfants et des malades de Perité. — A Paris, Mme Yve Edmond Rossel, d'une famille amie de la Croix. — M. Lecoc, ancien notaire, à Angers.

DOUX CIEUX DE MARIE, SOYEZ NOS SALUTS
(300 jours d'indulgence)

LE CHAPELET POUR LA FRANCE

Cette croisade du rosaire, inaugurée en 1899 sous l'inspiration du R. P. Bailly, a été bénie par S. S. Pie X, dans l'audience accordée, le 15 janvier 1904, au directeur de l'*Echo de Fourvière*.

« Il faut beaucoup prier pour la France, a dit Sa Sainteté, et ne point se décourager.

« Je bénis la croisade et tous ceux qui y prennent part; oui, je les bénis tous, *tutti, tutti!* »

Cette croisade, approuvée et encouragée par quatre cardinaux, cinq archevêques, trente-six évêques, a demandé, cette année, deux millions qui devront être pour la France, jusqu'au 1er octobre 1904.

FEUILLES ET BROCHURES

ENVOYÉE GRATUITEMENT

Comment propager la « Croix » en feuilles datées aux propagandes; indiquer les deux [illegible] principaux à employer pour lutter contre la mauvaise presse et répandre la *Croix*.

Prenez du dimanche : à l'usage des propagandistes, renseignements sur la *Croix du dimanche*, avec explication des modes de vente et de diffusion.

Feuilles du dimanche, pour la *Croix* quotidienne et la *Croix du Dimanche* : feuilles d'abonnement pour 10 ou par 6, avec conditions avantageuses.

Prière et action : feuille à distribuer aux personnes pieuses dans le but d'associer, par leur groupement, la prière permanente pour les œuvres d'apostolat, notamment pour l'œuvre de la Bonne-Presse.

Léon XIII et la Presse, d'après ses Lettres et Actes publics, 40 pages.

Le Journaliste Apôtre. Rapports présentés aux Congrès de la « Croix » des années 1898, 1899, par le P. Edmond Bonvy, 32 pages.

Une Organisation pastorale de la Bonne Presse. Croisade d'honneur et de patriotisme, par M. l'abbé Wallez, 12 pages.

Histoire d'une résurrection, par un missionnaire apostolique (M. l'abbé Gobert), 40 pages.

L'œuvre surnaturelle de la bonne presse, par M. l'abbé A. Moy, 24 pages.

L'Apôtolat de la presse. — Amour du Sacré-Cœur avec prière du P. Ramière et [illegible] à répandre. Petite feuille de 4 pages in-8° à distribuer.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris.

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION
DES JOURNAUX ET PUBLICATIONS
DE LA BONNE PRESSE

M. J. Barrère, à N., 2 fr. 60. — M. Emile Bertard, 5 fr. 60. — M. Jacquet, à L., 5 fr. 20. — L. M., 20 fr. — An., 3 fr. — M. Léon Bertin, à Mr, 5 fr. 60. — M. P. Le comte, 6 fr. 55. — M. A. Joly, à L., 1 fr. — M. de Fourcroy, à St-M., 1 fr. 40.

LES « CONFÉRENCES »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 1er MAI

I. Le devoir des catholiques à l'heure présente, par J. Harmel.
II. La Corse, conférence avec projections (32 vues).
III. René Bazin, conférence-lecture.
IV. L'œuvre des projections lumineuses en Vendée.
V. Chronique. A travers les revues.

Les *Conférences*, revue paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Abonnement : 3 francs par an. Un numéro, 0 fr. 15, port, 0 fr. 05, 5, rue Bayard.

Informations du soir

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

On entend la canonnade

Gênes, 5 mai (source anglaise). — On entend une violente canonnade au large.

On croit qu'une bataille navale est engagée (probablement entre l'escadre japonaise et l'escadre de Vladivostok.)

Devant Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 5 mai. — On mande de Port-Arthur, 4 mai au soir :

Des vaisseaux [illegible] apparaissent à l'horizon; il est possible que les Japonais tentent une décente [illegible].

On a constaté que, dans leur dernière tentative d'embouteillage du port pour laquelle ils avaient employé 15 brûlots, 8 de ces brûlots ont certainement été coulés; le sort de 2 reste encore incertain et les 5 autres ne purent tenir devant le feu meurtrier de la place.

D'après les informations recueillies, chaque brûlot avait une jauge de plus de 2 000 tonneaux.

Voici les noms de ces bâtiments : *Kitkoun, Asagao, Mikasa, Uzumoni, Boudoeni, Yedou, Nagatou, Otera, Saharg, Sagami, Aikoku, Sakura*, ce dernier était un navire de 3 000 tonnes.

A Port-Arthur

L'échec de la tentative d'embouteillage

Saint-Pétersbourg, 5 mai. — Le contre-amiral Gregorovitch, commandant de Port-Arthur, télégraphie à l'état-major général de la marine que la dernière tentative japonaise du 3 mai, en vue d'obstruer la passe de Port-Arthur, a complètement échoué grâce à la vigilance des torpilleurs de garde et à l'efficacité du feu des forts.

La passe demeure entièrement libre.

Deux des vapeurs brûlots se trouvent dans le secteur des nouvelles défenses sous-marines ont été coulés par des torpilles électriques.

Deux contre-torpilleurs japonais furent coulés et un contre-torpilleur et deux torpilleurs ont été gravement avariés.

L'ennemi a coulé des vapeurs-brûlots coulés est de 20 000 tonnes. Ces bâtiments représentent une valeur minimum de 9 millions de francs.

3 officiers et 35 matelots faits prisonniers ont été dirigés sur Moukden.

D'après les renseignements de marine japonais capturés, on évalue à 300 le nombre des marins et officiers tués et noyés qui composaient les équipages des vapeurs et des contre-torpilleurs coulés.

La journée d'hier, 4 mai, s'est passée à Port-Arthur sans incident notable.

(*Agence russe*.)

LE VOYAGE DU ROI D'ESPAGNE

Madrid, 5 mai. — En principe, le voyage du roi à Paris, Berlin et Vienne est décidé; seulement aucune date n'est encore fixée, parce que la réalisation du désir d'Alphonse XIII dépendra de la politique intérieure de l'Espagne et aussi des événements en Europe et en Extrême-Orient qui pourraient exiger un ajournement prolongé dudit voyage.

Toute la presse unit avec un vif intérêt ce qu'on dit des négociations engagées entre les gouvernements français et espagnol pour définir et définir leur situation et leur rôle respectifs dans la question du Maroc.

La question du Maroc

En dehors du monde politique et de la presse, la majorité des Espagnols paraît indifférente et ne montre aucune animosité contre l'extension de l'influence française au Maroc, vu que si les ressources et les finances en Espagne ne permettent de songer à autre chose qu'à conserver la position acquise et à défendre les intérêts commerciaux au Maroc.

Le gouvernement espère être à même d'informer les Cortès, quand elles se réuniront dans la seconde quinzaine de mai, des résultats des négociations avec la France.

NOTRE MARINE

Cherbourg, 5 mai. — Le contre-torpilleur *Dard* appareillera aujourd'hui pour Toulon.

Le croiseur *Amiral-Aube* a procédé à des expériences de grande vitesse. Le fonctionnement des appareils a été satisfaisant.

LES GRÈVES DE TUNIS

Tunis, 5 mai. — Quatre arrestations ont été opérées : elles ne seront probablement pas maintenues. Tout paraît très calme. Les grévistes conservent une attitude nettement pacifique.

M. Léal, directeur de la Sûreté publique, a assisté aux différents conciliabules des patrons et des ouvriers.

Malgré la grève d'une bonne partie des boulangers, le manque de pain se comble par de rédoublement, la production indigène pouvant suffire à ses nombreux besoins.

Djibouti, 5 mai. — Le roi Makonnen est parti le 2 mai pour Adis-Abeba, apporté par Ranpot-rour Mendik.

CONSEIL D'ÉTAT

Les pharmaciens et l'assistance médicale

Le Conseil d'Etat vient d'avoir à prononcer sur pourvoirs des municipalités en vue de la réorganisation des pharmacies de l'assistance médicale.

Un sieur M..., pharmacien à Delle, demandait en effet l'annulation pour excès de pouvoir d'un arrêté de l'administrateur du territoire de Belfort approuvant une délibération du Conseil municipal de Delle qui a désigné un de ses concurrents, le sieur C..., comme seul pharmacien de la localité.

Le requérant se plaignait que cette décision fût contraire au règlement édicté par le Conseil général pour l'organisation du service médical gratuit et aux termes duquel tous les pharmaciens qui peut adhérer à un règlement sont admis à fournir les médicaments nécessaires aux malades.

Il est v